

MAISON DE QUARTIER DES BROSSES

6-17
ans

Esprit d'équipe et autonomie pour tous !

Pendant les vacances scolaires, la Maison de Quartier des Brosses propose des activités de loisirs, avec restauration, pour les enfants de 6 à 11 ans, et sans restauration pour les 12-17 ans.

Ces activités se déroulent sur place ou à l'extérieur, en fonction du thème retenu.

Les animations font place au sport, à la culture, aux arts numériques, aux jeux et aux créations manuelles.

Elles ont pour but de favoriser l'esprit collectif et l'autonomie des participants.

Hors vacances scolaires, rendez-vous tous les mercredis après-midi pour les deux tranches d'âges.



M.Q.B. CE QU'IL FAUT SAVOIR

Pour mieux répondre aux besoins de chacun, l'offre de loisirs est différenciée et adaptée en fonction de deux tranches d'âges : les 6-11 ans et les 12-17 ans.

- > Les accueils se déroulent durant chaque période de petites et de grandes vacances scolaires (hiver, printemps, été, automne et Noël).
- > Des séjours sont organisés durant les vacances en fonction des projets et peuvent se dérouler en montagne, à la campagne ou à la mer.
- > Pour les secteurs enfance et jeunesse, les tarifs sont adaptés aux revenus des familles. Ils varient en fonction du quotient familial.
- > Pédibus pour les 6-11 ans les mercredis de 11 h 50 à 18 h.

Les inscriptions doivent avoir lieu dans le mois précédent les vacances scolaires et sont limitées en fonction du nombre de places disponibles. La présence des parents est obligatoire et pour toute inscription, il leur est demandé de prendre contact directement avec la Maison de Quartier des Brosses qui gère les dossiers d'inscription.

La direction et l'équipe d'animation répondent à vos questions et vous aident à organiser vos vacances, du lundi au vendredi, de 9 à 12 h et de 14 à 18 h, sauf le mardi matin. Rendez-vous 41 rue Nicolas-Garnier.

Tél. : 04 72 37 02 22
www.mqb.villeurbanne.fr



RÉCAPITULATIF POUR LES INSCRIPTIONS

1 Remplir le dossier d'inscription, également disponible sur internet :

www.villeurbanne.fr/vacances

2 L'accompagner des pièces suivantes :

- Copie des pages vaccins du carnet de santé
- Copie d'attestation d'assurance responsabilité civile extra-scolaire
- Photo d'identité
- Photocopie du justificatif de quotient familial ou du dernier avis d'imposition
- Photocopie de l'attestation CMU pour les personnes en bénéficiant
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport (validité 1 an)
- Pour les séjours jeunesse : bons vacances CAF et brevet de natation 25 mètres

3 Se rendre au service indiqué dans ce document, suivant les activités ou le séjour choisis

Une réduction de 20% est accordée à partir du deuxième enfant, d'une même fratrie, inscrit dans un accueil de loisirs municipal figurant dans ce document, pour une même période de vacances.

La ville de Villeurbanne remercie ses partenaires :

